

Lettre aux amis et bienfaiteurs n°99 – Un jubilé historique !

1976–2026 : de la fondation du district de France au renouvellement des sacres épiscopaux. Éditorial du Supérieur du District de France.

Publié le 25 juin 2026 · Abbé Gonzague Peignot · 8 min de lecture



De la fondation du district de France au renouvellement des sacres épiscopaux : 1976–2026.

Éditorial de M. l'abbé Gonzague Peignot, supérieur du District de France de la FSSPX

L'année 1976 marque une étape décisive pour la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X au-delà du célèbre « été chaud ^[1] » : il s'agit de la naissance du premier district, qui associait alors la France et la Belgique.

Après une toute première acquisition en juin 1975 non loin de Châteauroux, c'est une propriété

près de Dinan, puis une autre près de Vichy, qui furent achetées l'année suivante pour devenir les bases immobilières de notre district. Monseigneur Lefebvre nomma comme premier supérieur Monsieur l'abbé Paul Aulagnier qui conserva cette charge pendant dix-huit années.

La toute première propriété prit le nom de Prieuré Saint-Michel, avant d'être cédée aux Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X deux ans plus tard pour y installer leur Maison générale. La deuxième devint le Prieuré Sainte-Anne à Lanvallay tandis que la troisième accueillit, sous le patronage de « Notre-Dame du Pointet », le Siège du district pendant deux ans – avant son déménagement à Suresnes, rue des Carrières.

Saint-Michel-en-Brenne, Lanvallay, Le Pointet, Suresnes sont autant de noms familiers pour tous les fidèles de la première heure et ceux qui les ont suivis jusqu'à aujourd'hui. Cinquante années plus tard, ces maisons demeurent. Elles sont devenues des bastions, de véritables paroisses, des maisons religieuses solides, où la Fraternité Saint-Pie X organise l'apostolat qui s'y est développé bien au-delà des prévisions humaines. Nous voici donc à l'heure du jubilé : *Te Deum laudamus* – Seigneur nous vous louons !

Par une coïncidence étonnante dont seule la Providence a le secret, cette même année 2026 verra le sacre de quatre nouveaux évêques au service de la Fraternité Saint-Pie X, afin de soulager et de succéder aux quatre évêques sacrés en 1988 par Mgr Lefebvre, assisté de Mgr de Castro Mayer.

Ces deux événements ne sont cependant pas indépendants. En effet, loin d'être un hasard de calendrier, cette rencontre de dates nous livre l'enseignement fondamental suivant : **la pérennité de la Tradition repose sur une vision à long terme, tant sacramentelle que matérielle.**

Lorsqu'en 1976 le district de France de la Fraternité Saint-Pie X entamait son essor, de nombreux prêtres courageux et fidèles maintenaient dans notre pays la Tradition catholique contre vents et marées. Convaincus que la crise ne serait que passagère et que la liturgie traditionnelle retrouverait rapidement ses droits, certains d'entre eux firent le choix de structures légères et provisoires, refusant d'investir dans des lieux définitifs, attendant ingénument que les évêques leur rendent les églises.

Hélas ! à mesure que l'Église s'enfonçait dans la crise, ces zélés pasteurs avançant en âge et leurs forces s'amenuisant, bon nombre cherchèrent à léguer leur héritage à la Fraternité, à charge pour elle de bâtir pour durer.

Notre fondateur, Mgr Lefebvre, se démarqua par sa sage lucidité. S'il espérait de toute son âme la restauration de la Tradition au sein de l'Église catholique, l'expérience riche qu'il avait acquise comme Supérieur général des spiritains (1962–1968) et Père conciliaire notamment, l'amena à diagnostiquer la gravité et la profondeur de la crise. Il en tira la conséquence logique que cette tempête qui dévastait l'Église durerait longtemps et fit alors le choix de l'enracinement.

En délaissant le précaire, le fragile et l'éphémère en faveur du durable, du solide et du pérenne, Mgr Lefebvre a offert aux prêtres et aux fidèles des « ports d'attache » inébranlables qui accueillent la vie chrétienne des fidèles. Aujourd'hui, ce sont plus de cinquante maisons en France où résident 200 prêtres, 40 frères et 50 religieuses, pour rayonner par leur minis-

tère dans plus de cent quatre-vingts lieux de culte et écoles !

Qu'en serait-il de la Tradition et de la vie chrétienne en France sans la perspicacité, la sagacité, la détermination de Mgr Marcel Lefebvre ? Dans quelles écoles iraient vos enfants ? Vers qui vous tourneriez-vous pour recevoir les sacrements ? C'est bien cette sollicitude qui guida notre fondateur.

Une décennie plus tard, tandis que certains plaçaient leur confiance dans la parole donnée par Rome de pourvoir, le moment venu, à la succession de Mgr Lefebvre pour conférer le sacrement de confirmation et l'ordination des candidats au Sacerdoce, ce dernier, après avoir scruté les signes du Ciel, et n'ayant pas rejeté cette hypothèse a priori, dut se rendre à l'évidence et comprit qu'il devait effectuer lui-même la transmission de l'Episcopat, principalement pour la survie du Sacerdoce.

C'est ainsi, qu'à l'heure fixée par la Providence, soucieux de n'accomplir que la Volonté de Dieu et encouragé dans sa décision par le soutien de Mgr de Castro Mayer, Mgr Lefebvre sacra quatre évêques catholiques le 30 juin 1988. Et ce n'est que la continuité de cette décision qui a conduit, trente-huit ans plus tard, notre Supérieur général à annoncer le renouvellement de ces sacres épiscopaux le 1^{er} juillet prochain.

Il est nécessaire de le reconnaître : nous ne vivons aujourd'hui qu'en vertu de cette décision héroïque et nous héritons de la lucidité hors du commun, de la perspicacité surnaturelle d'un évêque de l'Église catholique qui a agi dans une docilité parfaite aux dons du Saint-Esprit. Pensons aux dizaines de milliers de confirmations conférées depuis 1988, aux centaines d'ordinations sacerdotales de prêtres qui moissonnent auprès de vous et qui ne seraient pas là sans les sacres de 1988 et sans l'édification solide de districts comme celui de notre pays.

Ce jubilé du district de France doit donc nous apporter la conviction suivante : **pour que nous puissions « survivre » chrétiennement dans la tempête que subit l'Église catholique – tempête qui est loin d'être finie – nous avons besoin de demeurer organisés.** D'abord matériellement, avec des lieux de culte et des maisons où puissent vivre les prêtres qui desservent ces lieux de culte ; ensuite spirituellement, avec notre belle Congrégation, la Fraternité Saint-Pie X, qui forme et soutient les prêtres et est en mesure de leur procurer l'ordination sacerdotale par ses évêques auxiliaires, en vue de les envoyer ensuite dans les différentes parties du monde – à commencer par notre pays – pour le bien de vos âmes !

L'heure présente est donc à l'action de grâce pour cet héritage salutaire. Remercions Dieu, à l'occasion de ce jubilé, de bénéficier désormais d'un réseau solide de prieurés, d'écoles, de chapelles, qui permet à notre vie chrétienne de perdurer et de s'épanouir. Remercions Dieu d'avoir donné à l'Église Mgr Lefebvre, qui a pris, seul devant Dieu, les décisions sages qui convenaient et dont nous bénéficions aujourd'hui. Remercions surtout Dieu de toutes les grâces de salut que nous avons pu recevoir par le biais de la Fraternité qui brille d'un éclat particulier en France.

Cette action de grâce devra se prolonger dans nos âmes avec un souci renouvelé de fidélité à Notre-Seigneur. **Nous sommes des privilégiés dans ce monde éloigné de Dieu : sommes-nous vraiment dignes de cet héritage ?**

C'est pourquoi j'appelle chacun à un élan de générosité renouvelé pour soutenir nos œuvres, permettre leur développement, leur continuation, leur multiplication. A votre tour de transmettre ce que vous avez reçu et de faire profiter les autres de ce dont vous avez bénéficié, par votre investissement dans les prieurés et les chapelles, par votre générosité tant spirituelle que matérielle. Pour certains, cela se concrétisera par la disponibilité pour les différentes charges à remplir au sein d'une chapelle ou d'un prieuré : secrétariat, économat, sacristie, ménage, travaux, etc.

Pour d'autres, cela se fera par l'agrégation à notre Tiers-Ordre ou plus simplement par l'offrande de leur aumône.

Pour tous, cela doit se traduire par la prière pour les vocations et pour la Fraternité Saint-Pie X.

Que Notre-Dame nous guide dans cette fidélité, Elle qui, au pied de la Croix, loin d'abandonner son Fils, a renouvelé son offrande, sacrifiant ce qui lui était le plus cher pour prendre part au salut de notre âme.

Source : [Lettre aux amis et bienfaiteurs du District de France n°99](#)

Notes de bas de page

1. La Fraternité Saint-Pie X a été supprimée par l'évêque de Fribourg le 6 mai 1975. Le recours à Rome ayant été illégalement empêché, Mgr Lefebvre maintient la rentrée académique et procède en fin d'année au séminaire d'Écône, aux ordinations sacerdotales le 29 juin 1976. Le pape Paul VI le frappa alors de « *suspense a divinis* », sanction qui lui « *interdit de célébrer la messe nouvelle, de conférer les sacrements nouveaux, de prêcher la doctrine nouvelle* », observa finement Mgr Lefebvre. L'événement fut relayé par les médias pendant l'été caniculaire, et les catholiques découvrirent ainsi l'évêque de fer qui résista aux nouveautés conciliaires : ils furent des milliers à se rendre à la « messe interdite » qu'il célébra le 29 août à Lille. L'homélie de ce jour est historique.

Source : laportelatine.org/actualite/lettre-aux-amis-et-bienfaiteurs-n99-un-jubile-historique

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France